

# MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le huit mars deux mil onze, à 20h35, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Leclerc, M. Varnier adjoints ; Mme Sement, Mme Guillotte, Mme Leclerc, Mme Dartril, M. Faragout, M. Defline

POUVOIRS : M. Bourguignon à M. Leclerc, M. Lanel à M. Faragout

ABSENTS : M. Lecocq

Mme Guillotte a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Leborgne demande qu'une minute de silence soit tenue en mémoire des administrés décédés en ce début d'année : Nicole DAUXERRE, Joël DESCHEPPER, Fernand HACHE, Jean-Michel REY

### **1. Approbation du compte rendu du 26 novembre 2010**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. Démission du 3<sup>e</sup> adjoint**

Monsieur le Maire informe les membres présents de la démission de Monsieur CHARLET Jean-Pierre par lettre adressée à Monsieur le Préfet le 27 décembre 2010, devenue effective le 05 janvier 2011.

### **3. Recours Gracieux : délibération pour les travaux d'assainissement pluvial du 26/11/2010**

A la demande de Monsieur le Préfet, le conseil municipal annule la délibération prise le 26 novembre 2010. La participation de 624 € sera restituée à M. et Mme Lambard Michel.

### **4. Eglise : statue vierge à l'enfant**

En raison d'une coquille sur le devis estimatif de M. Salles, sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 50% ht sur le cout supplémentaire, à savoir 3 250 € HT (3 887 € TTC).

Compte tenu de la subvention de la DRAC de 50% HT et du Conseil Général de 25% HT, le cout pour la commune s'élève à 1 449.50€ TTC (une partie de la TVA étant récupérée en 2012)

### **5. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2011**

Préalablement au vote du budget primitif 2011, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2010.

A savoir :

- chapitre 20 : 2 500 €
- chapitre 21 : 31 511 €

Le conseil municipal sur proposition de la commission des finances adopte le montant maximum des dépenses urgentes avant le vote du budget primitif 2011 ayant été estimé à 5 000 € au chapitre 21.

#### **6. Indemnité du 2<sup>nd</sup> adjoint : M. Varnier Jean-Louis**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (Monsieur Varnier n'ayant pas assisté à la délibération ni pris part au vote), avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités de fonctions d'Adjoint au Maire à **5.95% de l'indice 1015**

#### **7. Délégation de service public d'assainissement**

- *Procédure de délégation du service d'assainissement collectif – principe et lancement de la procédure*

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il est possible de déléguer un service public à un délégataire public ou privé. Le contrat de délégation du service public d'assainissement de TALMONTIERS, conclu avec la Société SEAO - VEOLIA arrive à échéance le 30/04/2011, après un avenant de prolongation d'un an.

La procédure de passation des contrats de délégation de service public est définie par les articles L 1411-1 à L 1411-11, R 1411-1 à R 1411-2 et D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préalablement à une telle procédure, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de TALMONTIERS, au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le principe de la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de TALMONTIERS, l'assemblée délibérante :

- ✓ **DECIDE** du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif de la commune de TALMONTIERS pour une durée de 12ans (échéance au 30/04/2011)
- ✓ **APPROUVE** le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

- *Prolongation du contrat d'affermage : avenant n°2*

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le contrat d'affermage pour le service public d'assainissement conclu avec la SEAO - VEOLIA arrive à échéance le 30/04/2011, et propose donc de prolonger le contrat actuel, pour les motifs suivants :

- prolongation du contrat pour une durée maximale de 12 mois pour disposer du temps nécessaire à l'exécution de la procédure de délégation de service public. Cet avenant prendra fin dès la signature du nouveau contrat si cette dernière intervient avant la fin de ce délai.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

## **8. ADTO : Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (transformé en société publique locale)**

L'assemblée générale constitutive de la Société Publique Locale « Assistance Départementale pour les territoires de l'Oise (ADTO) » a adopté les statuts et a procédé à l'élection des membres du conseil d'administration et du bureau.

Le siège de l'ADTO est fixé à Beauvais, 10 rue des Teinturiers.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'ADTO
- Approuver les statuts de l'ADTO
- Bénéficier des services assurés auparavant par l'association
- Acquérir une action d'un montant de 50€ et inscrire les dépenses au compte 271
- Nommer Monsieur le Maire afin de représenter la commune au sein de l'assemblée générale

## **9. Assainissement : suivi du dossier**

Le dossier loi sur l'eau a été déposé au service police de l'eau de la DDT, et a été approuvé.

L'appel d'offre pour la réalisation des travaux y afférent à la station est en cours.

Le planning initialement établi est respecté.

Le levé topographique au hameau Les Landes et rue de Feuquerolles est en cours.

## **10. Commissions communales**

Les membres présents approuvent les nouveaux membres des commissions :

*Commission des finances* : M. Leclerc JM, M. Varnier JL

*Conseil d'école* : Mme Sement C

*Budget Caisse des Ecoles* : M. Leclerc JM, M. Varnier JL

## **11. Compte Administratif et Compte de Gestion 2010 : Service Assainissement**

Après s'être fait présenter en détail les comptes 2010 les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2010. M. Leborgne n'a pas pris part au vote, Mme Guillotte doyenne a fait délibérer les membres présents.

Fonctionnement :

Dépenses : 12 219.81 €	Recettes : 25 963.75 €
<b>Excédent de 13 743.94 €</b>	

Investissement :

Dépenses : 20 029.78 €	Recettes : 110 375.22 €
<b>Excédent de 90345.44 €</b>	

## **12. Affectation des résultats 2010 : Service Assainissement**

Le conseil décide à l'unanimité de reprendre les résultats antérieurs pour le budget primitif 2011 et affecte, compte tenu des restes à réaliser :

- A l'article 002 en fonctionnement recettes : 13 743.94 €
- A l'article 001 en investissement recettes : 90 345 €

## **13. Compte Administratif et Compte de Gestion 2010 : Caisse des Ecoles**

Après s'être fait présenter en détail les comptes 2010 les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2010. M. Leborgne n'a pas pris part au vote, Mme Guillotte doyenne a fait délibérer les membres présents.

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses : 36 528.30 €	Recettes : 40 195.35 €
<b>Excédent de 3 667.05 €</b>		

#### 14. Affectation des résultats 2010 : Caisse des Ecoles

Le conseil décide à l'unanimité de reprendre les résultats antérieurs pour le budget primitif 2011 et affecte :

- Article 002 en fonctionnement recettes : 3 667.05 €

#### 15. Compte administratif et Compte de Gestion 2010 : Commune

Après s'être fait présenter en détail les comptes 2010 les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2010. M. Leborgne n'a pas pris part au vote, Mme Guillotte doyenne a fait délibérer les membres présents.

##### Fonctionnement :

Dépenses : 349 435.65 €      Recettes : 471 828.70 €  
**Excédent de 122 393.05 €**

##### Investissement :

Dépenses : 251 431.48 €      Recettes : 200 443.07 €  
**Déficit de 50 988.41 €**

**EXCEDENT CUMULE de 71 404.64 €**

#### 16. Affectation des résultats 2010 : Commune

Le conseil décide à l'unanimité de reprendre les résultats antérieurs pour le budget primitif 2011 et affecte, compte tenu des restes à réaliser :

- Article 002 en fonctionnement recettes : 62 104.64 €  
- Article 001 en investissement dépenses : 50 988.41 €  
- Article 1068 en investissement recettes : 60 288.41 €

#### 17. CCAS : Compte administratif - Compte de Gestion 2010 / Affectation des résultats / Budget Primitif 2011

Les membres du CCAS ont adopté le 04 mars 2011, les résultats 2010 et le budget primitif 2011, ils s'établissent ainsi :

##### • **Compte Administratif et compte de gestion 2010**

Fonctionnement Dépenses	<b>973,58 €</b>	Investissement Dépenses	<b>0 €</b>
Fonctionnement Recettes	<b>4 175.36 €</b>	Investissement Recettes	<b>914.69 €</b>

##### • **Affectation des résultats**

En fonctionnement recettes au 002 excédent antérieur reporté	<b>3 201.78 €</b>
En investissement recettes au 001 excédent d'investissement reporté	<b>914.69 €</b>

##### • **Budget primitif 2011**

##### **Fonctionnement Dépenses**

<i>Chapitre 011 Charges à Caractère général</i>	1 000 €
<i>Chapitre 012 Charges de personnel</i>	90 €
<i>Chapitre 65 Autres charges de gestion courante</i>	5 000 €
<b><u>Soit 6 090 € (fonctionnement dépenses)</u></b>	

##### **Fonctionnement Recettes**

<i>Chapitre 002 Excédents antérieurs reportés</i>	3 201 €
<i>Chapitre 74 Dotations et participations</i>	2 889 €
<b><u>Soit 6 090 € (fonctionnement recettes)</u></b>	

## **Investissement Dépenses**

Programme 10001 Prêts remboursables 914 €  
*Soit **914 €** (investissement dépenses)*

## **Investissement Recettes**

Chapitre 001 Excédents investissement reportés 914 €  
*Soit **914 €** (investissement recettes)*

### **18. Questions supplémentaires**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter six questions supplémentaires à l'ordre du jour.

#### ***a- Participation au fonctionnement du CCAS***

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer au fonctionnement du CCAS à hauteur de 2 889 €.

#### ***b- Epicerie solidaire***

Monsieur le Maire expose qu'un projet d'épicerie solidaire a été élaboré.

Il concerne les deux cantons suivants : Le Coudray St Germer, Auneuil et Songeons (Territoire de la CCPB).

L'épicerie solidaire est localisée à Sérifontaine.

Dans le cadre de ce projet, il est demandé une participation financière aux collectivités locales.

La commune de Talmontiers souhaite participer au projet d'épicerie solidaire, en lien avec son Centre Communal d'Action Social, afin que des habitants en situation précaire puissent bénéficier de ce service.

Elle souhaite contribuer financièrement à hauteur de 1€ par habitant et par an, au fonctionnement de la structure « Epicerie Solidaire ».

Une convention réglant les modalités de partenariat sera établie.

Le Conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à engager un partenariat avec incidence financière, et à signer la convention avec la structure « Epicerie Solidaire », et tout document qui serait jugé nécessaire.

#### ***c- Repas des aînés : 15 mai 2011***

Monsieur le Maire expose aux membres présents son souhait d'un repas communal pour les aînés du village. La date retenue est le 15 mai 2011.

Le conseil municipal est favorable à cette démarche (10 voix pour et 1 abstention Mme Guillotte) et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire avant le vote du budget primitif 2011. L'enveloppe budgétaire est de 5000 €.

#### ***d- Contrat d'entretien des cloches de l'Eglise***

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien des cloches de l'Eglise avec la Sté Mamias pour une durée de 3 ans, au cout de 290 € HT.

#### ***e- Cimetière : Tarifs 2011***

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs et taxes suivants :

#### **Concession pour sépulture 1m50 x 2m50 (3.75 m<sup>2</sup>)**

30 ans renouvelables	<b>250 €</b>
50 ans renouvelables	<b>400 €</b>
Pour les caveaux :	<b>maximum 3 places</b>
Pour les pleine terre :	<b>maximum 2 places</b>

Taxes d'inhumation / exhumation	<b>25 €</b>
Taxe caveau provisoire	<b>50 €</b>

### Site cinéraire

- Dans le columbarium (3 niveaux = 6 concessions possibles de 2 urnes)
  - 5 ans renouvelables **100 €** (1 famille 2 urnes)
  - 15 ans renouvelables **300 €** (1 famille 2 urnes)
- Sépulture individuelle (4 urnes)
  - 10 ans renouvelables **400 €**
  - 25 ans renouvelables **1000 €**

### Divers

- Droit à ouverture et fermeture de case **30 €**
- Droit à dispersion des cendres (Jardin du souvenir) + plaque mémoire **60 €**
- Plaque à graver et à coller sur la case (obligatoire) **20 €**

Les recettes des concessions seront réparties à 1/3 pour le CCAS et 2/3 pour la Commune, les droits quand à eux étant intégralement reversés au CCAS

Ces prix tarifs seront indexés automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année selon l'indice du cout de la vie.

Le règlement intérieur du cimetière sera présenté pour approbation lors de la prochaine séance du conseil.

### ***f- Vœu du Conseil Municipal relatif à la situation de l'Entreprise Organon-Diosynth (Groupe Shering-Plough-Merck)***

Le groupe pharmaceutique MERCK SHARP & DOHME a racheté les laboratoires SHERING-PLOUGH, fin 2009. La création, par cette fusion du deuxième laboratoire mondial s'est accompagnée de l'annonce de la suppression de 15 % des effectifs au niveau mondial. En France, cette mesure devrait se traduire par la disparition de plus de 800 emplois.

À Éragny sur Epte, où sont implantés deux sites, SHERING et DIOSYNTH, c'est la fermeture programmée du site de production de SHERING-PLOUGH, soit la disparition de 220 emplois. À cela, il faut ajouter les emplois liés aux services externalisés (gardiennage, entretiens...) soit l'équivalent de vingt emplois à temps plein.

Ce plan fait suite à ceux de Tréfimétaux à Sérifontaine, d'Altuglass à Bernouville et d'autres fermetures qui portent à près de quatre cent (400) le nombre d'emplois perdus dans le bassin de vie en moins de trois ans.

Dans le même temps, les profits affichés par le nouveau groupe Merck & CO de treize milliards de dollars, le situent à la quinzième place du top mondial des entreprises les plus rentables...

Cette rentabilité a progressé de plus de 66 %...Cet enrichissement du capital aux dépens des salariés est révoltant, injuste, inhumain et insupportable.

Les représentants des personnels aux comités d'entreprises (CE) et au comité central d'entreprise (CCE) sollicitent le soutien des élus territoriaux et nationaux.

Les élus municipaux de TALMONTIERS se doivent d'être à leurs côtés pour demander que tout soit mis en œuvre pour obtenir le maintien du site SHERING-PLOUGH de Saint-Charles et celui des emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander au groupe pharmaceutique MERCK SHARP et DOHME de maintenir le site SCHERING PLOUGH de Saint-Charles (lieu-dit de la commune d'Éragny sur Epte) afin de préserver les emplois locaux.

Cette motion sera envoyée au groupe concerné, au Ministre de l'économie, au Sous-préfet et au Préfet de l'Oise.

***La séance est levée à 22h30***

Le Maire,  
Jacky LEBORGNE